



Le personnel, variable continue d'ajustement budgétaire, est abruptement pris en otage, tout comme la population. Appel à mobilisation.

Austérité • La droite a dégainé sa tronçonneuse pour trancher dans le vif du projet de budget 2020 de l'Etat, à l'aveugle et sans ménagement. Alors que le Conseil d'Etat prévoyait 412 postes supplémentaires indispensables au fonctionnement du service public, voilà que la majorité de droite de la Commission des finances (PLR, PDC, UDC, MCG) les biffe du coup sec, appliquant de facto le « personal stop » proposé par les va-t-en guerre libéraux. La démonstration que les promesses de « paix budgétaire » pour faire avaler à la population les pertes fiscales de la RFFA n'étaient que du vent. Avec le Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du

secteur subventionné, le SIT appelle le personnel et la population à descendre dans la rue le 5 décembre, pour défendre le service public.

RETOURNEMENT DE SITUATION

Le Conseil d'Etat comptait financer les 412 postes prévus au projet de budget 2020 de l'Etat en confisquant les annuités en 2020 de près de 47 000 salarié-e-s des services publics et subventionnés. Un mauvais deal. Surtout que l'annuité 2022 est aussi annoncée comme supprimée, ainsi que le droit aux indexations salariales durant 4 ans.

Or, tous ces nouveaux postes indispensables au fonctionnement des ser-

vices publics viennent d'être sabrés par la commission des finances. Le parlement se prononcera mi-décembre sur un budget sans postes supplémentaires et sur de nouvelles coupes des subventions aux institutions. La commission des finances en revanche, avec l'appui du MCG, rétablit l'annuité 2020. Le personnel est donc pris en otage: sacrifier son droit à l'annuité pour réalouer quelques postes. Un chantage très crasse. Pour réduire le déficit, la droite coupe aussi dans les secteurs subventionnés déjà rongés à l'os.

> SUITE PAGE 4

SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM

Le SIT invite à signer sans délai le référendum national contre de nouvelles déductions fiscales qui ne profiteront qu'aux riches ménages.

5

COMBATTRE LE CHÔMAGE, PAS LES CHÔMEURS-EUSES

Une pétition a été déposée auprès du département de l'emploi pour exiger le retrait d'une nouvelle tracasserie administrative contre les chômeurs-euses.

6

DOSSIER SECTEUR SOCIAL

Quand le secteur social précarise ses travailleuses-euses. Après des années d'austérité imposée par la droite, prestations et conditions de travail sont asphyxiées.

8-9

MANOR ET PALAIS DES LYS DEUX MAILLONS D'UNE MÊME CHAÎNE D'EXPLOITATION

Après des mois de lutte acharnée pour obtenir le respect de leurs droits, les employé-e-s de Palais des Lys interpellent publiquement Manor.

11

ZÉRO POINTÉ AU PATRONAT DU SECOND-ŒUVRE

Lors des négociations salariales de cet automne, le patronat a refusé toute revalorisation salariale aux 22 000 employés du second-œuvre romand, pour la 4^e année consécutive.

12

Billet de la présidence

La magnifique exposition sur les saisonnier-ères qui s'est tenue dernièrement aux anciens ateliers industriels de la SIP, nous rappelle l'extrême précarité (des statuts, des séjours, des conditions sociales et sociétales) à l'origine de nos combats syndicaux.


Tel un coup d'œil en arrière, comme pour se raser, le bilan d'une période écoulée nous invite à faire le point sur nos avancements, nos reculs ou nos temps morts, souvent sur le fil, d'une précarité qui nous guide et nous renforce.

Un auteur classique du XVII^e siècle écrivait que « sans perdre courage, vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage » : le nôtre, la défense des travailleuses et travailleurs du canton, doit être sans cesse repris car les forces qui s'y opposent (le libéralisme capitalistique pour ne citer que lui) ne faiblissent que peu.

Au Comité SIT, dont je remercie très chaleureusement les membres qui ont pris part à nos séances mensuelles (sauf en été!) pendant les 3 dernières années écoulées, nous avons, entre 2017-2018 :

- ♦ remis sur le métier continuellement nos ouvrages : (ré)-organisations internes, contrôle de l'évolution des membres, définition des priorités sectorielles ;
- ♦ amélioré nos outils : approuvé des budgets, engagé et géré du personnel ;
- ♦ évalué nos actions : bilan de campagnes et de votations (PV2020, RIEIII), validation de nos comptes, bilan intermédiaire de l'IPE ;
- ♦ validé des actions : opération Papyrus, ouverture du fonds de grève, initiatives « Salaire minimum légal » et « Zéro pertes », campagne RFFA, grève dans la construction et tant d'autres...

En 2019, d'autres enjeux syndicaux importants sont apparus : la grève féministe du 14 juin en écho de la manifestation pour l'égalité de septembre 2018, les grèves dans le secteur du nettoyage, nos relations avec l'USS et finalement les grèves et manifestations pour le climat avec ses enjeux générationnels et environnementaux.

Enfin avec le soutien du groupe mixte sur la précarité, le Comité a validé les axes du Congrès, lieu fondamental de tissage de notre ouvrage et qui relancera encore notre action avec cet optimisme qui nous honore, car comme le dit l'adage, « le bonheur est fragile et ne survit que si on est conscient de sa précarité » ! 

Diego Cabeza



SOMMAIRE

ÉDITO

Salaire minimum légal : c'est parti! **p3**

ACTUALITÉS

La bataille est engagée en Suisse comme à Genève **p4**

Encore des cadeaux fiscaux aux riches?

Signez le référendum! **p5**

Un référendum contre le statu quo **p5**

Combattre le chômage, pas les chômeurs-euses **p6**

Obligation d'annonce: flop et menace sur les chômeurs-euses **p6**

L'USS lance une initiative pour une 13^e rente AVS **p7**

DOSSIER

Quand le secteur social précarise ses travailleurs-euses **p8**

Deux fonctions pour le prix d'une à Foyer Handicap **p9**

« Mary Poppins » : plus le droit d'être malades **p9**

Cap (Loisirs) sur les bas salaires **p9**

SECTEURS

Elle sous-traite à un voyou et s'en lave les mains **p10**

Combat pour la primauté de prestations en Ville de Carouge **p10**

Manor et Palais des Lys: deux maillons d'une même chaîne d'exploitation **p11**

Un projet de loi pour une meilleure perte de gain maladie **p11**

Zéro pointé au patronat du second-œuvre **p12**

MIGRATION

Une nouvelle loi dangereuse et xénophobe **p13**

EN ACTION

On lâche rien! **p16**



syndicat

interprofessionnel
de travailleuses et
travailleurs

HORAIRES

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30

sauf le vendredi et vacances scolaires (jusqu'à 17 h)

Les renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut pour cela passer aux permanences.

PERMANENCES DU SIT

Bâtiment, parcs et jardins, nettoyage

mardi et jeudi de 15 h à 18 h au rez-de-chaussée

Tertiaire-privé

(Régies, agriculture, hôtellerie, restauration, économie domestique, industrie alimentaire, esthétique, coiffure, services, garages, horlogerie, industrie, commerce, médias, transports, finance, etc.)

mardi et jeudi de 14 h à 18 h au 1^{er} étage

Santé, social, secteurs public et subventionné

mardi de 10 h 30 à 13 h 30

mercredi de 15 h à 18 h au 2^e étage

Salarié-e-s sans statut légal

mardi et jeudi de 14 h à 17 h

Service des impôts pour les membres uniquement

déclaration : sur rendez-vous

+41 (0) 22 818 03 20 entre 9 h et 12 h

CAISSE DE CHÔMAGE DU SIT

– Rue de Montbrillant 38

du lundi au vendredi 9h-13h

– Rue des Chaudronniers 16

mardi 14h-17h

Par téléphone de 9 h à 12 h

+41 (0) 22 818 03 33

Voir fermeture de fin d'année
page 15

CONTACTEZ NOUS

16, rue des Chaudronniers

case postale 3287, 1211 Genève 3

tél. : +41 (0) 22 818 03 00

fax : +41 (0) 22 818 03 99

courriel : sit@sit-syndicat.ch

web : www.sit-syndicat.ch

Salaire minimum légal: c'est parti!

La charge est lancée. Il fallait les entendre, les député-e-s de droite au Grand Conseil, monter sur leurs grands chevaux contre l'initiative syndicale pour instaurer un salaire minimum légal à Genève de 23 frs de l'heure, alors que le sujet était à l'ordre du jour de la session parlementaire du 17 octobre. Il aura suffi qu'une députée de gauche rappelle le rôle des travailleurs-euses dans la création de richesses pour que cette droite se mette à pousser des cris d'orfraies, et à voler au secours d'un patronat ainsi lâchement attaqué. A les entendre, ce patronat serait composé exclusivement de petits patrons vertueux (incroyable, cette capacité des grandes entreprises qui réalisent des millions de bénéfices à disparaître des débats dès que l'on parle de répartition des richesses), qui chaque matin ne se lèveraient à l'aube qu'avec une seule préoccupation: créer de l'emploi pour le plus grand bonheur d'autrui. Et de lancer des anathèmes à la gauche et aux syndicats, coupables selon eux-elles de dogmatisme marxiste-léniniste, incapables d'apprendre la leçon de l'« échec historique du communisme », et de vouloir rallumer une lutte des classes qui n'aurait même jamais existé dans notre modèle helvétique de partenariat social, dont la seule imperfection serait précisément le dogmatisme d'une poignée de méchant-e-s syndicalistes qui ne voudraient que « bouffer du patron », et par conséquent scier la branche de l'emploi sur laquelle sont assis-es les travailleurs-euses.

Pour des gens qui prétendent que la lutte des classes n'existe pas, pareil tir de barrage idéologique en défense des détenteurs du capital est pour le moins paradoxal...


Après avoir ainsi bombardé le terrain, les troupes au sol ont été lancées. Un matraquage massif des mantras libéraux: le salaire minimum aurait pour effets de tuer les

emplois et d'attirer l'ensemble des salaires vers le bas! Ou lorsqu'à défaut d'analyse ou de preuves, il suffit de répéter des milliers de fois les mêmes bêtises pour qu'elles finissent par sembler vraies. « Voyez la France (épouvantail suprême) avec son SMIC! » Comme si sans le SMIC, les patrons français se mettraient comme par magie à payer correctement leurs salarié-e-s... Mais ne soyons pas de mauvaise foi, car un député a bien tenté un exemple étayé: « Voyez l'Allemagne, qui en introduisant un salaire minimum légal a créé les mini-jobs à 1000 euros! ». Raté: les contrats précaires « mini-jobs » (en réalité à 450 euros) ont été introduits par le gouvernement Schroeder (soi-disant de gauche), tandis que le salaire minimum légal l'a été ensuite par le gouvernement Merkel (pas exactement de gauche), ce qui a eu pour effet justement de réduire sensiblement le nombre de ces emplois précaires au profit de vrais emplois correctement rémunérés.

Dernière intervention, celle du MCG Mauro Poggia, qui nous a gratifié-e-s d'un brillant raisonnement: « avec un salaire minimum légal à 23 frs, les employeurs de l'hôtellerie-restauration engageront des universitaires frontaliers-ères pour faire la plonge, rejetant « nos » travailleurs-euses pauvres au chômage ». Raisonnement implacable... pour notre cuir chevelu.

« Un dogmatisme inconsidéré de la droite, sourde aux craintes et revendications des salarié-e-s »

C'est donc sans surprise aucune que la majorité PLR-PDC-UDC-MCG a rejeté l'initiative syndicale « 23 frs, c'est un minimum! », prenant le risque inconsidéré de ne pas écouter les craintes justifiées des salarié-e-s, alors que se profile à l'horizon un vote crucial sur la libre-circulation des personnes. Un dogmatisme, celui de droite, qui rend cette dernière également sourde à une revendication exprimée par des dizaines de milliers de femmes à Genève le 14 juin dernier: celle de mettre fin aux inégalités salariales. Lorsque l'on sait que près de 70% des salaires inférieurs à 4000 frs mensuels concernent des femmes, instaurer un plancher à 23 frs de l'heure constituerait à l'évidence une mesure de lutte contre cette discrimination intolérable.

Il s'agit donc maintenant aux salarié-e-s elles-mêmes et eux-mêmes de faire entendre cette revendication, dans les entreprises, dans la rue, et dans les urnes. 

Davide De Filippo

CONGÉ PATERNITÉ

La bataille est engagée en Suisse comme à Genève

Initiative fédérale pour 20 jours, contre-projet de 10 jours, et projet de loi cantonal de 18 semaines, la bataille sur le congé paternité est engagée.



Egalité • En septembre dernier, les Chambres fédérales ont approuvé un congé paternité de 10 jours dès 2021. Payés à 80 %, ces jours peuvent être pris isolément par le père et ceci dans une période de six mois suivant la naissance de l'enfant. Financé par les APG, le congé paternité nécessitera l'augmentation des cotisations de 0,06 % dont la moitié pour les employé-e-s. Sur un salaire de 6 500 frs, cela représentera 1,95 frs par mois. Ce congé minimaliste est un contre-projet indirect à l'initiative qui prévoit un congé paternité de 20 jours. La grève féministe du 14 juin a donné le coup de pouce décisif pour trouver une

majorité dans ce Parlement particulièrement peu généreux en matière de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Un comité interpartis, composé des franges les plus conservatrices et libérales de l'échiquier politique (UDC, PLR et PDC), a lancé un référendum contre ce projet déjà minimaliste. Il a jusqu'au 23 janvier 2020 pour récolter 50 000 signatures. Le comité d'initiative (Travail.suisse, männer.ch, Alliance F et Pro Familia Suisse) avait décidé de retirer son texte pour autant qu'un référendum n'aboutisse pas. Dans le cas contraire, nous voterons sur ces deux objets dans le courant de 2020.

SUISSE EN RETARD

En Suisse, les parents sont très mal lotis en comparaison internationale. Une directive européenne prévoit que les Etats membres doivent offrir au minimum un congé parental de 4 mois pour le père et pour la mère qui ont une activité professionnelle. Ils peuvent être plus généreux, comme par exemple en Islande où la durée du congé parental est de 9 mois à se partager entre le père et la mère. Dans les pays qui ont introduit le congé parental, il a été démontré que les pères peuvent ainsi reconnaître les besoins spécifiques de la petite enfance, ce qui les encourage au partage des tâches familiales. Pour les entreprises, cela normalise le fait que les parents doivent s'absenter pour s'occuper des enfants d'âge préscolaire. Un levier nécessaire pour faire reculer la discrimination des femmes à l'embauche et mettre un frein à la vague actuelle de licenciements des femmes à leur retour du congé maternité. Le SIT est également plus favorable au congé parental pour ces raisons. Si vote il y a sur le congé paternité, il soutiendra bien entendu la solution la plus généreuse d'un mois de congé paternité proposée par l'initiative.

OFFENSIVE CANTONALE

Dans la foulée de l'adoption du congé paternité par l'Assemblée fédérale, la gauche genevoise (Les Verts, le PS et Ensemble à Gauche) a récemment déposé un projet de loi au Grand Conseil, avec le soutien de la CGAS. Il prévoit d'accorder aux pères un congé paternité de 18 semaines et de prolonger le congé maternité et adoption (actuellement de 16 semaines) à 18 semaines également. Une façon d'introduire un congé parental de 36 semaines au total. Le projet prévoit que le père prenne au moins 4 semaines de congé à la naissance, pour mettre en œuvre de bonnes pratiques en matière de répartition des tâches et pour soulager la santé physique et psychique des parents. Le reste du congé devra être pris dans un délai d'un an. Ce projet contient une autre spécificité, celle de tenir compte du revenu des parents afin d'éviter une trop grande perte de revenu. Pour les personnes en dessous du revenu minimum cantonal d'aide sociale, les parents recevraient la compensation intégrale de la perte de gain, puis le barème serait échelonné entre 95 % et 80 % selon les revenus. D'un coût approximatif de 300 millions de francs, cet investissement pour les familles nécessiterait le relèvement de la cotisation des employeurs et des employé-e-s à 0,5 %, contre 0,046 % actuellement. Une bataille qui ne fait que commencer. **♦**

Valérie Buchs

SERVICES PUBLICS

Massacre sur le budget de l'Etat

> SUITE DE LA PAGE 1

PRESTATIONS SACRIFIÉES

Supprimer 412 postes dans les services publics, c'est réduire ou supprimer des prestations. Inévitablement. Concrètement, l'école est la grande victime de cette situation. Plus de 80 postes d'enseignement seront perdus alors que les effectifs scolaires ont très fortement augmenté (plus de

860 élèves à la rentrée). Plus de 100 postes étaient prévus pour répondre à l'augmentation de la démographie et aux nouvelles prestations et dispositions légales comme l'enseignement jusqu'à 18 ans, le suivi des jeunes décrocheurs, l'intégration scolaires, assurer les prestations en santé scolaire, assurer l'accès à la formation

des adultes, ajuster les effectifs administratifs des écoles agrandies, etc.). Biffer ces postes au budget risque même d'entraîner des licenciements de personnes déjà engagées.

Inévitablement des services largement sous-dotés, comme l'OCPM, le SPMi ou encore le SPAD, où il manque 40 postes pour le suivi des personnes sous tutelle, se retrouveront avec des prestations encore plus mal servies. Certaines sont déjà largement détériorées mettant en cause l'accès à des besoins de base, sociaux, voire la sécurité. Le budget 2020 était critiqué par les syndicats car insuffisant

pour faire face à l'augmentation des besoins de la population. Ces postes ou subventions coupés sont le signal qu'une majorité du Grand Conseil s'apprête à refuser des moyens pour faire face aux besoins de la population, à son accroissement, à son vieillissement et à sa précarisation.

La mobilisation de 2015 avait mis en échec le « personal stop ». A nous de nous opposer à nouveau à ce funeste projet, en descendant massivement dans la rue le 5 décembre, et s'il le faut, en recourant à la grève.

Françoise Weber

FISCALITÉ

Encore des cadeaux fiscaux aux riches ? Signez le référendum !

Le SIT invite à signer sans délai le référendum national contre de nouvelles déductions fiscales qui ne profiteront qu'aux riches ménages.

Référendum national • Elle ne s'arrêtera donc jamais. Alors qu'elle vient d'encaisser des cadeaux fiscaux farmineux pour les grandes entreprises, la majorité de droite des Chambres fédérales en remet une couche : à coup d'arguments dont la stupidité n'a d'égal que leur mauvaise foi, elle a voté cet automne des déductions fiscales « pour garde d'enfant » qui ne profiteront qu'aux riches ménages et coûteront 350 millions par an à la Confédération et aux cantons. Avec les partis de gauche et l'USS, le SIT invite la population à signer le référendum. Et sans plus attendre, car les feuilles doivent parvenir au comité référendaire avant le 13 décembre.

**ARGUMENTS FALLACIEUX**

Le projet émane initialement du Conseil fédéral. Il prévoyait de porter la déduction fiscale pour frais de garde de 10'000 à 20'000 frs dans l'impôt fédéral direct (IFD), afin de rétablir une « égalité de traitement » entre les familles à haut revenu et celles à bas revenu qui bénéficient de rabais sur les frais de crèche. Une absurdité, puisque les « rabais » sur les frais de crèche servent précisément à corriger des inégalités de revenus. Autre

argument du Conseil fédéral : baisser ainsi les impôts des familles aisées encourageraient les femmes qualifiées à prendre un emploi. Comme si c'était l'impôt qui était responsable de l'inégalité de répartition des tâches d'éducation et de soins entre les hommes et les femmes, et des discriminations dont ces dernières sont victimes sur le marché de l'emploi !

Comme si cela ne suffisait pas, voilà qu'un élu PDC parvient à réintroduire par la bande l'idée de l'initiative

populaire UDC « pour les familles » rejetée par le peuple en 2013 par 58,3% des voix : étendre ces déductions fiscales aux mères (parce que ce ne sont presque jamais les pères) qui gardent elles-mêmes leur(s) enfant(s). Une « prime aux fourneaux », aux antipodes des revendications portées par près d'un demi-million de femmes le 14 juin dernier.

CADEAU AUX RICHES

Alors que la droite présente la ré-

forme comme un « coup de pouce » pour toutes les familles, ces nouvelles déductions fiscales ne bénéficieront qu'aux ménages à haut revenu. En effet, ces déductions fiscales ne portent que sur l'impôt fédéral (IFD). Or, comme chacun-e d'entre nous peut le vérifier sur son avis de taxation, les faibles et moyens revenus ne sont que très peu concernés par l'IFD. 44% des familles avec enfants ne paient aucun impôt fédéral direct en raison de la faiblesse de leurs revenus. A l'autre bout de la chaîne, sont les 5,8% des ménages les plus riches, avec un revenu imposable supérieur à 100'000 frs, qui bénéficieront de 70% du cadeau fiscal total.

Cette répartition du gain est déjà inégale en soi, et serait contraire au principe de la progressivité de l'impôt. Mais lorsque l'on sait que les hauts revenus ont progressé beaucoup plus fortement que les bas revenus ces vingt dernières années, cette mesure irait encore creuser les inégalités plutôt que les corriger.

350 MILLIONS DE PERTES

Ce cadeau fiscal aux riches coûterait 350 millions aux collectivités publiques, dont 74 millions pour les Cantons, qui viendraient encore s'ajouter aux pertes découlant de la RFFA. Ce sont donc les salarié-e-s qui en paieront le prix fort avec la dégradation de prestations et de services de l'Etat qui en résulteraient, avec en première ligne les femmes : moins de financement pour les crèches, pour l'éducation, pour l'aide à domicile, pour les soins, au nom d'une... pseudo-égalité. ♦

Davide De Filippo

Téléchargez le référendum sur sit-syndicat.ch

Signez et renvoyez-le sans délai à l'adresse pré-imprimée.

LOGEMENT

Un référendum contre le statu quo

Le SIT soutient le référendum lancé par le Rassemblement pour une politique sociale du logement afin de combattre la pénurie.

Référendum cantonal • Le SIT appelle à signer et à faire signer rapidement le référendum lancé par le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL), réunissant notamment l'Asloca, les syndicats et les partis de gauche. Ce référendum fait suite à l'adoption par une majorité de droite (PLR-PDC-UDC-MCG) d'une loi pérennisant les insuffisances de la loi générale sur les zones de développement (LGZD). Avec pour conséquence la poursuite de la pénurie de logements pour les travailleurs-euses.

Depuis quelques années, la LGZD fait l'objet d'intenses combats. Et pour cause : la « zone de dé-

veloppement » est le seul espace dans lequel l'Etat peut intervenir en y définissant légalement la part de logements sociaux qui doit y être construite, et en y imposant un contrôle des loyers. Ces combats se déroulent sur deux fronts. La gauche vient de gagner une manche sur le premier d'entre eux : l'acceptation le 24 novembre de l'initiative lancée par l'Asloca, contraint le Conseil d'Etat à ne proposer des déclassements de terrains qu'en « zone de développement » tant que dure la pénurie. Une option sensiblement préférable à la « zone ordinaire », où les promoteurs ont tendance à n'y construire que

du luxe hautement lucratif.

Le deuxième front est celui du « contenu » de la « zone de développement ». Alors que cette dernière, même de l'avis du Conseil d'Etat, ne prévoit pas assez de logements sociaux ni de logements locatifs à loyer libre (pour la classe moyenne) pour venir à bout de la pénurie, la droite vient de pérenniser ces insuffisances, préférant maintenir la part actuelle trop importante de logement destinés à la vente, et donc aux hauts revenus. C'est donc pour permettre au Conseil d'Etat d'augmenter la part de logements sociaux et de logements destinés à la classe moyenne sur les « zones de développement » que le RPSL a lancé le référendum. ♦

Davide De Filippo

Téléchargez le référendum sur sit-syndicat.ch
Signez et renvoyez-la sans délai à l'adresse pré-imprimée.

EMPLOI

Combattre le chômage, pas les chômeurs-euses

Une pétition a été déposée auprès du département de l'emploi pour exiger le retrait d'une nouvelle tracasserie administrative contre les chômeurs-euses.



Mobilisation • Ce sont près de 1500 signatures récoltées en un mois auprès des chômeurs-euses qui ont été déposées par le SIT contre la nouvelle directive de l'OCE qui impose 14 recherches par mois obligatoires aux personnes à la recherche d'un emploi dans le service et en cuisine. Une directive qui ne résoudra en rien le manque de postes de travail, et qui se traduit par un risque supplémentaire de sanctions pour des chômeurs et chômeuses parmi les plus précarisés-e-s et qui pourrait s'étendre à l'ensemble des demandeurs-euses d'emploi.

LOURDES SANCTIONS

Il est déjà difficile de réunir 5 à 10 recherches d'emploi de qualité par mois. Selon les secteurs, et notamment dans les cafés, restaurants et hôtels, il est parfois impossible d'obtenir un tampon sur sa feuille de recherches.

L'augmentation du nombre de recherches obligatoires ne sert pas à aider les sans-emplois à en trouver un, mais plutôt à aider l'OCE à sanctionner plus souvent pour recherches insuffisantes. Ces sanctions peuvent coûter cher : 10 jours de pénalité c'est un demi-mois sans revenu, 20 jours de pénalités c'est un mois entier sans revenu ! Et dès la troisième sanction, l'OCE peut ouvrir une procédure visant à retirer le droit aux indemnités.

Par ailleurs, ces métiers sont ceux où le salaire est le plus bas : 3470 frs pour un 100 %, ce qui équivaut pour certain-e-s assuré-e-s à moins de 2430 frs d'indemnités. Autant dire que la menace d'une pénalité est une vraie épée de Damoclès, car c'est le risque encore plus grand de ne pas réussir à boucler sa fin de mois.

LUTTER CONTRE LE SOUS-EMPLOI

Avec un taux de chômage de 28,5 % en service et de 13,5 % en cuisine, le secteur de l'hôtellerie-restauration est dévasté. 4000 personnes cherchent du travail dans ces métiers, actuellement à Genève. Derrière la pétition, il y a toute la réalité d'un secteur économique qui se fait voir : contrats précaires, sous-traitance, maltraitance, ... et toujours, des salaires qui ne permettent pas de vivre dans la dignité et qui ne valorisent pas les années d'expérience. Pourtant du travail, il y en a. Les patrons, au lieu de donner du travail pour deux à une seule personne et au lieu de recourir à la sous-traitance, devraient ouvrir des postes. L'Etat quant à lui, doit arrêter l'externalisation, car elle détruit les conditions de travail. Il convient par ailleurs de diminuer le travail sans diminution de salaire pour se répartir l'emploi, tout en créant des postes de travail à l'Etat dans les secteurs où se trouvent les besoins urgents :

soins aux personnes, crèches, emplois pour la transition écologique.

AUJOURD'HUI QUELQUES MÉTIERS, DEMAIN TOUT LE MONDE !

L'augmentation à 14 recherches d'emploi cible clairement un secteur soumis à l'obligation d'annonce (lire également ci-dessous), le secteur de l'hôtellerie-restauration totalisant à lui seul plus de 40 % des postes annoncés dans ce cadre auprès des ORP en Suisse. Pas étonnant dès lors que l'OCE s'attaque en premier à ce secteur.

Mais la mesure risque d'être rapidement élargie aux autres métiers à taux de chômage élevé : magasiniers, maçons, bétonneurs, comédiens, spécialistes en marketing, etc., avec l'extension dès janvier 2020 de l'obligation d'annonce à tous les métiers dont le taux de chômage dépasse 5%. Avant de passer aux autres...

Quel que soit le métier, il est donc essentiel de lutter toutes et tous ensemble contre cette mesure. Par notre lutte et notre pétition, nous voulons empêcher la mise en œuvre d'une nouvelle machine à produire des pénalités contre les sans-emplois, puis à leur enlever le droit au chômage et les faire ainsi sortir des statistiques du chômage. ♦

Marlene Carvalhosa Barbosa

CHÔMAGE

Obligation d'annonce : flop et menace sur les chômeurs-euses

Quoi qu'en dise le SECO, l'obligation d'annonce des postes vacants est un flop. Tandis que la pression monte sur les chômeurs-euses.

Bilan • 18,6 millions de surcoût annuel pour le fonctionnement des ORP, et un taux ridicule d'engagements de chômeurs-euses dans le cadre du dispositif. Il n'y a que le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) pour tirer un bilan positif de l'obligation d'annonce des postes vacants mise en place suite à l'acceptation de l'initiative « contre l'immigration de masse » de l'UDC et de sa préférence indigène. Certes, menacées d'une amende, les

entreprises ont joué le jeu en annonçant 200 000 postes au cours de la première année suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle obligation, soit beaucoup plus que les 75 000 escomptés. Par contre, les résultats de cette mesure sont plus que modestes : aucun effet ni sur le taux de chômage ni sur l'immigration. Si l'on considère le nombre d'engagements de chômeurs et chômeuses après le déploiement de cette mesure, le flop saute aux yeux :

les dossiers transmis par les ORP n'ont donné lieu qu'à 4846 engagements, soit le 8,3 % par rapport au nombre de postes vacants annoncés.

Pour le SECO, les responsables de cette inefficacité sont tout trouvés : les chômeurs-euses eux-mêmes, qui ne sont que 25 % à s'être inscrits-e-s sur la plateforme informatique travail.swiss qui permet d'accéder aux postes de l'obligation d'annonce, en raison d'une mauvaise connaissance des

outils informatiques.

Pour annoncer l'organisation de cours de formation à l'informatique ? Que nenni. Pour envisager tout simplement de rendre obligatoire à l'avenir l'inscription sur la plateforme. Et lorsque le SECO dit obligation, l'effet est connu : sanctions et pénalités à l'égard de celles et ceux qui, sans formation, peineront à prouver leur activité sur la plateforme.

Cette mesure qui coûte cher, qui ne soutient pas les chômeurs et les chômeuses mais permet de désigner les migrant-e-s et les frontalier-ères comme responsables du chômage et de la sous-enchère n'a pas fini de faire parler d'elle et de se retourner contre les chômeurs et les chômeuses. Le SIT sera à l'affût de ces effets pervers et à chaque fois tentera de s'y opposer en mobilisant les premiers-ères concerné-e-s. ♦

Manuela Cattani



RETRAITES

L'USS lance une initiative pour une 13^e rente AVS

Lors de son Assemblée des délégué-e-s du 15 novembre, l'USS a décidé du lancement de son initiative fédérale pour une 13^e rente AVS. Mais pas pour les invalides.

1^{er} pilier • Dans le sillage du principe adopté il y a une année par le Congrès, l'Assemblée des délégué-e-s (AD) de l'USS du 15 novembre a décidé du lancement d'une initiative populaire fédérale prévoyant d'introduire une 13^e rente AVS. Face à la détérioration des rentes du 2^e pilier, et à l'insuffisance notoire des rentes vieillesse, ainsi qu'aux projets de révisions du système de prévoyance en cours aux Chambres fédérales, l'USS juge qu'il est urgent de repartir à l'offensive pour amé-

liorer l'AVS. Seul bémol pour le SIT, cette 13^e rente ne concernera que les rentes vieillesse, en excluant les rentes AI.

RENFORCER L'AVS

La nécessité d'améliorer les rentes AVS est une évidence, l'objectif constitutionnel du système de retraites suisse de « permettre à l'assuré de maintenir son niveau de vie de manière appropriée » étant loin d'être atteint: la moitié des personnes qui sont parties à la retraite

en 2017 doivent s'en sortir avec moins de 3600 frs par mois (rentes AVS et LPP).

Les causes sont connues: rentes AVS trop basses, et 2^e pilier aussi coûteux qu'inefficace. Les rentes LPP ne cessent de baisser au seul profit des assurances, et le système n'assure que de manière très insuffisante les bas salaires, les temps partiels et les interruptions de carrière, au détriment des travailleuses. Pour autant qu'elles touchent un 2^e pilier, les rentes des femmes sont en

moyenne deux fois moins élevées que celles des hommes.

Face à cette situation, améliorer les rentes AVS en y ajoutant une 13^e rente ne résoudra pas l'ensemble du problème des retraites, mais constitue un pas dans la bonne direction.

CONTEXTE POLITIQUE TENDU


Le lancement de cette initiative intervient dans un contexte politique tendu. Malgré le rejet populaire de PV2020 et l'immense mobilisation féministe du 14 juin dernier, le Conseil fédéral a confirmé son intention de relever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans avec son projet AVS21. Parallèlement, les partenaires sociaux se sont mis d'accord sur le contenu d'une révision de la LPP discutable à plus d'un égard (voir SITinfo oct.19). Ces deux projets de révision seront discutés aux Chambres fédérales en 2020.

En prévision de ces discussions, les jeunes PLR ont lancé début novembre une initiative prévoyant l'élévation de la retraite pour toutes et tous à 66 ans, puis de manière automatique en fonction de l'élévation de l'espérance de vie. Une manière de faire pression sur le débat parlementaire.

Certain-e-s se sont donc inquiété-e-s lors de l'AD de l'USS de l'hypothèse d'un compromis aux Chambres fédérales pouvant furieusement ressembler à PV2020: élévation de l'âge de retraites des femmes à 65 ans (AVS21), légère augmentation des rentes AVS (initiative USS), baisse du taux de conversion LPP et augmentation des cotisations pour maintenir les rentes (accord entre partenaires sociaux). Une hypothèse que Pierre-Yves Maillard, président de l'USS, a exclue: l'initiative USS ne servira pas de monnaie d'échange à une éventuelle élévation de l'âge de la retraite des femmes. Dont acte.

INITIATIVE INCOMPLÈTE

L'initiative de l'USS demeure par ailleurs incomplète, ne prévoyant pas de financement pour cette 13^e rente. La question est renvoyée aux débats parlementaires, avec une proposition concrète toutefois: mettre à contribution les bénéficiaires de la Banque nationale suisse.

Enfin, 2/3 de l'AD de l'USS a refusé d'étendre cette 13^e rente aux invalides, essentiellement pour des raisons tactiques. Le SIT regrette cette décision, qui sonne comme un abandon des salarié-e-s atteint-e-s durablement dans leur santé par des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader. Si d'aventure la 13^e rente AVS devait être acceptée par le peuple, nous nous battons pour qu'elle soit ensuite étendue aux rentiers-ères AI. 

Davide De Filippo



SECTEUR SOCIAL

Quand le secteur social précarise ses travailleurs-euses

Après des années d'austérité imposée par la droite, prestations et conditions de travail sont asphyxiées.

Austérité • Le secteur social dépend financièrement des subventions, des assurances et de dons, et l'austérité diminue donc ses moyens. Et comme sa mission est de rétablir les solidarités, les liens et l'entraide qui se dissolvent dans un monde marchandisé, les besoins et les attentes augmentent. Le résultat croisé de ces deux tendances est une pression redoublée sur le terrain. De leur côté, les usager-ère-s ne sont pratiquement pas organisés et on n'entend donc pas leur doléances face aux institutions. Quant aux travailleuses et aux travailleurs, engagé-e-s par goût de la solidarité, du soutien à autrui, leurs valeurs deviennent le moyen de leur faire avaler les dégradations de leurs conditions de travail, voire la précarité.

DIRECTIONS EXPERTES DE LA COM'

Si elles avaient gardé un esprit militant qui a

presque toujours été à l'initiative des projets existants, les directions manifesteraient contre cette austérité. Mais ce n'est plus la même génération qui est aux manettes. Aujourd'hui devenues gestionnaires, à quelques exceptions près, elles révisent à la baisse prestations et conditions de travail, mais les emballent dans un discours « le monde il est beau, le monde il est gentil ». À long-ueur de rapports d'activité, on se gargarise de « projet socio-éducatif », « d'évolution nécessaire », de « valorisation des compétences » ou de « socio-cratie » alors que la réalité est bien différente.

L'EXEMPLE DE FOYER HANDICAP

Il en va ainsi par exemple à Foyer Handicap, qui tente de faire avaler (gratuit) aux aides-soignantes une tâche relevant du cahier des charges d'éducateur-trice spécialisé-e (lire ci-contre). Pour

vendre son projet, la Direction a surtout utilisé la communication : « Cela valorisera votre travail! ». Puis de minimiser l'importance de la tâche afin de contester la valorisation salariale demandée : « non, ce n'est pas une tâche socio-éducative », « ce ne sont que 4 heures dans l'année », avant de devoir se rétracter. Enfin, discrédit de la mobilisation et isolement des récalcitrantes : les plus de 40 à avoir courageusement signé une résolution dénonçant la situation ne seraient pas représentatives, et finalement, celles qui ne voudraient pas ne seraient pas forcées, mais devront contacter leur responsable pour trouver une « solution à ce problème »...

SALAIRES ET CAHIERS DES CHARGES SOUS PRESSION

Les réalités de l'austérité dans le secteur ont déjà été dépeintes dans le *Manifeste du social* de 2016, resté pleinement d'actualité. Certaines structures ne survivent que parce qu'elles maintiennent leurs travailleuses et travailleurs dans la précarité. Partout on cherche à grappiller des marges de manœuvres, sur les postes ou sur les salaires. Foyer Handicap n'est pas une exception : partout, les directions économisent par des engagements sous-payés (la Fondation Ensemble a même engagé en 2018-2019 des aides de repas à 14.25 frs/h), en « occasionnel » pour des postes fixes, en contrats sur appel « zéro heure », ou en rabotant les protections qui coûtent trop cher, sur le dos des salarié-e-s, comme à Pro Juventute (lire ci-contre). Et la liste est encore longue.

On le voit à travers tous ces exemples : il est urgent que la population, les milieux concernés et la classe politique prennent conscience de cette situation et renforcent les moyens pour ce secteur. Faute de quoi, la riche Genève continuera à avoir des travailleuses-euses sociales-pauvres. ♦

Jean-Luc Ferrière

Deux fonctions pour le prix d'une à Foyer Handicap

Foyer Handicap attribue des tâches éducatives à des aides-soignantes, qui plus est sans leur accorder un centime de plus.




Sous-enchère • C'est le « Black Friday » à Foyer Handicap! Alors que les « projets personnalisés »* sont coordonnés par des éducateurs-trices spécialisé-e-s en classe 15 dans toutes les institutions du handicap, Foyer Handicap innove à moindre coût, en attribuant cette tâche socio-éducative aux aides-soignantes en classe 8. Problème: cette tâche n'entre pas dans leur champ de compétence ni dans leur fonction, telle que définie au niveau cantonal. Et pour couronner le tout, Foyer Handicap refuse

d'adapter leur salaire, violant ainsi les règles qu'elle est censée appliquer: une distribution du travail en « fonctions », correspondant à des tâches déterminées d'une part et à des salaires d'autre part, fixées dans les différents textes associés à l'octroi des subventions.

Ces règles prévoient même une dérogation: lorsque, dans une fonction, on doit assumer de manière durable des tâches supplémentaires aux exigences de cette fonction, on peut appliquer un « code », c'est-à-

dire adapter le salaire à un niveau supérieur. Mais sur cette possibilité, la Direction est restée muette, malgré une mobilisation de plusieurs mois à l'interne de l'institution.

Ce faisant, Foyer Handicap s'en prend à un personnel compétent, peu qualifié (la plupart n'ont pas un degré de formation supérieur à une attestation fédérale professionnelle), et à une majorité de femmes. Un personnel à qui il n'est pas facile de devoir dire « non » à son employeur. Dès lors, le syndicat, dûment man-

daté, a décidé de saisir l'autorité cantonale, afin de trouver une issue respectant les règles salariales en usage, et protégeant le personnel de ces pressions.  **JLF**

* Toutes les institutions du handicap doivent proposer un projet personnalisé (PP) à leurs résident-e-s, qui leur offre la possibilité de réaliser un projet de nature socio-éducative.

« Mary Poppins » : plus le droit d'être malades


Les primes d'assurance perte de gain maladie des assistantes parentales prennent l'ascenseur? Pro Juventute supprime l'assurance!

Précarité • Il manque 4 000 places en crèche à Genève? Qu'à cela ne tienne, plutôt que d'assumer son obligation constitutionnelle de financer ces places manquantes, le Canton organise la sous-enchère via les « emplois de solidarité ». Ce sont les « Mary Poppins », une garde d'enfant à domicile réalisée par des femmes en fin de droit du chômage ou bénéficiaires de l'aide sociale.

Seulement voilà, au salaire très bas (3725 frs/mois) s'ajoutent des conditions de travail parfois très pénibles, ce qui porte atteinte à la santé physique et psychique de ces assistantes parentales. Leur employeur, l'association Pro Juventute, le reconnaît. Mais lorsque l'assurance perte de gain maladie annonce une hausse des primes en raison du nombre d'absences, Pro Juventute, qui n'a plus les moyens de l'assumer, décide de supprimer l'assurance.

En lieu et place, les assistantes parentales auront droit à une sorte d'« échelle de Berne améliorée ». Dès 2020, leur droit au salaire en cas de maladie variera, selon l'ancienneté, de zéro (les trois premiers mois), à un mois (suite de la 1^e année), puis 3 mois la 2^e année, et six maximum au-delà. Via un congé modification réalisé sans consultation du personnel.

Les assistantes parentales, déjà précaires dans leur parcours, dans leur revenu, n'ont maintenant plus le droit à l'arthrose, au cancer, ou à la dépression, sinon, ce sera l'aide sociale. Et cela, pour une tâche d'utilité publique évidente, trop mal soutenue par des autorités publiques, qui cherchent ici le moindre coût, sur le dos d'un personnel féminin précaire.

Révoltées par cette situation, certaines de ces femmes ont décidé, pour la première fois, de s'organiser, de venir au syndicat et de le mandater pour tenter de défendre et d'améliorer leurs conditions de travail, leurs salaires et de maintenir une assurance perte de gain.  **JLF**


Cap (Loisirs) sur les bas salaires

Les moniteurs-trices de Cap Loisirs sont sans doute les travailleurs-euses sociaux-ales les plus mal payé-e-s du Canton.

Bas salaires • Cap Loisirs est une belle institution qui offre des séjours varié-e-s à des personnes en situation de handicap, dont le succès doit beaucoup à l'investissement du personnel, tant des animateurs-trices que des moniteurs-trices. Ce terme de « moniteur-trice » est trompeur: à Cap Loisirs, c'est le niveau professionnel de la prise en charge des participant-e-s. Les responsabilités sont donc pratiquement celles qu'assument ailleurs des éducateurs-trices en camp. Les conditions sont difficiles: travail pendant les vacances et les weekends, et des nuits qui peuvent être courtes, avec des réveils et des interventions. Les horaires sont donc longs: avec les enfants, souvent de 6h à 23h, un peu moins avec les adultes. Le public est ultrasensible et exige du doigté.

Leur salaire n'est pourtant que de 21.85 frs de l'heure, soit moins qu'un job d'étudiant à la Migros. Il n'y a ni prise en compte de l'expérience, ni indemnité de nuit, ni 13^e salaire. La journée est comptabilisée par un forfait d'heures variable, qui ne dépasse pas 13 h par jour. Ce personnel n'est, pour la plupart, pas affilié au 2^e pilier. A la maigreur du salaire s'ajoutera donc une retraite étiqe.

Le statut du personnel indique que le salaire devrait se situer « dans la classe 4 » du personnel de l'Etat, la plus basse, celle des lingères: son minimum est pourtant de 23.25 frs. Cap Loisirs se justifie par une entourage en intégrant au salaire dit « horaire » la part vacances.

Aujourd'hui, les moniteurs et monitrices demandent des améliorations salariales et sociales, mais craignent plutôt des dégradations: la direction entendrait supprimer la référence aux salaires de l'Etat et des discours filtrent du haut de la Fondation: on s'y réfère parfois avec insistance à des associations dont les camps font appel à des bénévoles indemnisé-e-s. Cap sur les bas salaires...  **JLF**

CONSTRUCTION

Elle sous-traite à un voyou et s'en lave les mains

L'entreprise générale Edifea ne s'estime pas responsable de la situation de précarité des neuf ouvriers licenciés par leur sous-traitant, Alpes Bâti Sàrl, qui met la clef sous la porte.

Responsabilité solidaire • Devant les médias présents lors de la conférence de presse organisée par le SIT et Unia, Edifea s'engageait à prendre en charge une partie des créances des ex-salariés d'Alpes Bâti, son sous-traitant proche de la faillite, « à hauteur de ce qui leur revient ». Des paroles en l'air puisqu'ils décrètent désormais n'être aucunement responsable. Face aux 130 000 frs de créances présentées, principalement des préavis impayés, Edifea fait une offre à 0 frs. Elle estime avoir pris toutes les mesures pour s'assurer du bon respect des conditions de travail et de salaire de son sous-traitant, comme le principe de responsabilité solidaire l'y oblige, mais refuse catégoriquement d'en fournir la preuve. Pire encore, elle justifie l'absence d'entrée en matière par ses propres pertes dans l'arrêt inopiné des chantiers en cours. On croit rêver.

UN SOUS-TRAITANT DOUTEUX

En effet, un simple contrôle aurait permis à Edifea d'observer qu'Alpes Bâti émarge à l'office des poursuites pour un montant de plus de 1'300'000 frs, majoritairement pour cotisations sociales impayées. Par ailleurs, une basique recherche sur l'ancien administrateur d'Alpes Bâti, M. Visar Ka-



bashi, indique qu'il est au mieux un entrepreneur malchanceux puisqu'il administre ou a administré, à notre connaissance, neuf sociétés depuis 2005. Parmi elles, deux sont tombées en faillites, toujours dans les trois ans après son inscription au registre du commerce, toujours confiées au même

liquidateur. Finalement, une simple vérification auprès de la commission paritaire du Gros-œuvre aurait permis à Edifea de constater le caractère peu recommandable de ce sous-traitant.

C'est en cela qu'Edifea joue un rôle majeur dans la situation de détresse de ces neuf ouvriers: elle mandate les services d'un constructeur peu scrupuleux et refuse catégoriquement d'en assumer la responsabilité, soit les graves péjorations subies par les travailleurs quant à leurs conditions de travail et de salaire. Après une absence de réactivité, elle passe aux promesses en l'air et, en l'absence des médias, aux discours plus durs et aux menaces de plaintes si d'aventures les salariés et leurs représentants devaient persister dans leurs dénonciations.

UNE NOTION AFFAIBLIE DE RESPONSABILITÉ, ET DE SOLIDARITÉ

Mais les dénonciations continueront aussi longtemps qu'elles seront nécessaires. Le constat est aujourd'hui alarmant: les sous-traitants fraudeurs fleurissent tant qu'ils bénéficient des mandats des entreprises générales. Ces dernières prennent de plus en plus d'importance sur les marchés de construction et imposent en retour des prix intenable à leurs mandataires. Pour s'y tenir, les sous-traitants font pression sur les cadences de travail, imposent des heures supplémentaires à tout-va, ou s'abstiennent de payer les charges sociales. Un écosystème bien entretenu dans lequel les salariés ne se retrouvent pas. Et cette situation ne changera pas tant que le principe de responsabilité solidaire ne sera pas concrètement applicable et que son non-respect ne sera pas sanctionné de manière exemplaire. Aujourd'hui, les neuf ouvriers lésés entreprennent de vaines procédures prud'homales à l'encontre d'un liquidateur qui ne se présente même pas en audience. Ils sont contraints d'attendre la faillite ou la fermeture effective de leur ex-employeur avant de pouvoir tenter de faire répondre Edifea de sa responsabilité devant un tribunal. ♦

Camille Layat

COMMUNES

Combat pour la primauté de prestations en Ville de Carouge

Face aux menaces qui pèsent sur leurs retraites, les employé-e-s plébiscitent la solution élaborée par leurs représentant-e-s.

Prévoyance • En novembre 2017, le personnel de la Ville de Carouge apprenait la volonté du comité de la Caisse de réformer le plan de prévoyance. Deux plans étaient proposés pour adapter les bases techniques en raison du vieillissement de la caisse et des perspectives de rendement. Le comité de la caisse prédisait le pire et préconisait des réductions de prestations massives, le passage à l'âge AVS ainsi qu'à la primauté des

cotisations sur le modèle du privé. Une commission du personnel élargie (CP) a été constituée pour étudier ces propositions.

Les membres du SIT ont dénoncé ces projets qui impliquaient une forte hausse des cotisations, une perte de solidarité entre jeunes et plus âgé-e-s, une perte de 25 % de rente et un effort exclusivement portés par le personnel. Le syndicat a exigé que la commune recapitalise la caisse, comme

l'ont fait en 2014 toutes les autres communes pour assurer les retraites du personnel municipal assuré par CAP-Prévoyance. Les syndicats ont finalement été associés aux travaux de la CP et des rencontres ont eu lieu avec le Conseil administratif, qui a finalement compris la nécessité de constituer une réserve pour financer le passage à un nouveau plan de prévoyance. Il diverge encore sur l'effort à consentir par le personnel. Il

a aussi été interpellé sur les exclu-e-s de la caisse de pension de Carouge, notamment les « employés réguliers » de longue durée, et les patrouilleuses scolaires sans rente de 2^e pilier. La question de la pénibilité de certaines fonctions, lorsqu'il est envisagé de les faire travailler plus longtemps, devra aussi être étudiée.

La représentation du personnel a élaboré une contreproposition pour un plan en primauté des prestations et une limitation des pertes de rentes à 10% au maximum. Il est envisagé de passer l'âge de la retraite de 62 à 64 ans et une augmentation des cotisations. En incluant la réserve de la commune et celle de la caisse, ce projet a pu être chiffré par un expert qui conclut à sa viabilité à 20 ans. Réuni en AG, le personnel a plébiscité les options présentées et mandatés la CP et les syndicats pour négocier les modalités de ce projet avec l'employeur. ♦

Valérie Buchs

COMMERCE

Manor et Palais des Lys : deux maillons d'une même chaîne d'exploitation

Après des mois de lutte acharnée pour obtenir le respect de leurs droits, les employé-e-s de Palais des Lys interpellent publiquement Manor

Sous-traitance • Palais des Lys est un traiteur qui tenait des stands de nourriture dans les Manor de Suisse romande. Profitant de la précarité de la majorité du personnel, les patrons se permettent de détourner les charges sociales, imposer des horaires au-dessus de 45 heures par semaine, et ne plus verser l'intégralité des salaires.

Négociations syndicales, demandes en justice, etc., rien n'y fait : les employeurs ne versent pas un centime, ne viennent pas aux audiences et ne font même pas le nécessaire pour que les employé-e-s puissent toucher le chômage. Avec près de 350 000 frs de dettes, Palais des Lys finit par faire faillite dès réception des convocations au Tribunal, laissant les employé-e-s sans revenu pendant plusieurs mois, tandis que Manor, qui tire pourtant un bénéfice de sous-traitance, peine à assumer sa responsabilité sociale.

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE MANOR

Manor n'est pas employeur, mais une grande partie du personnel travaillait dans ses stands de nourriture, selon leurs normes. Les îlots de nourriture se fondant dans le décor et lui rap-



portant un bénéfice important, le SIT et Unia estiment que Manor a une responsabilité sociale vis-à-vis du personnel de Palais des Lys.

Deux revendications concrètes ont été avancées lors de discussions avec Manor : replacer les employé-e-s chez Manor à un taux convenable et faire un geste financier vis-à-vis des personnes en détresse pour compenser les arriérés de salaire. Finalement, presque deux mois plus tard, le groupe a refusé tout soutien financier et n'a proposé aux personnes en question que des contrats de travail

à durée très limitée et avec de très faibles taux d'activité. Une attitude jugée comme humiliante par les travailleuses.

SYSTÈME LACUNAIRE ET INJUSTE

Les employé-e-s de Palais des Lys se trouvent à la croisée de deux lacunes. Premièrement, les grands magasins comme Manor font appel à des entreprises externes, ce qui constitue une forme de sous-traitance lorsque le personnel est actif dans le magasin. Il y a si peu de contrôles dans la

branche que la détection des abus est insuffisante. De plus, les grands magasins ne sont jamais inquiétés lorsque des problèmes surviennent, alors qu'ils engrangent du bénéfice grâce au travail « sous-traité ».

Deuxièmement, du moment où une SA ou une Sàrl sont en faillite, comme c'est le cas de Palais des Lys SA, il devient quasiment impossible pour les employé-e-s de récupérer leurs salaires, et ce, sans aucun moyen de se retourner contre les administrateurs. Aujourd'hui, malgré une dénonciation pénale pour détournement de retenues sur les salaires, gestion fautive et usure, ces salarié-e-s, après des mois à se serrer la ceinture sans salaire, ne se verront rembourser au mieux qu'une partie minime de tout ce qui leur est dû.

MODIFICATIONS LÉGALES NÉCESSAIRES

Le 29 octobre, devant Manor, les travailleuses ont alerté le public sur l'impasse dans laquelle ils et elles se trouvent. A été demandé à Manor de reconsidérer sa non-entrée en matière sur des contrats de travail stables et un geste financier à la hauteur des profits engrangés grâce au travail des employé-e-s du traiteur. Il est également demandé au Procureur général d'ouvrir une enquête pour que les patrons de Palais des Lys répondent de leurs actes. Enfin, concernant les faillites frauduleuses, le SIT demande plus de contrôles dans le commerce de détail et la restauration, une reconnaissance de la responsabilité solidaire dans la sous-traitance et de vrais changements légaux qui permettent de demander des comptes aux administrateurs de SA et Sàrl. **♦**

Marlene Carvalhosa Barbosa

FONCTION PUBLIQUE

Un projet de loi pour une meilleure perte de gain maladie

Le SIT salue le projet de loi déposé par le PS relatif à la couverture d'assurance perte de gain maladie pour le personnel.

Droits • Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les employé-e-s de la fonction publique sont moins bien couvert-e-s contre le risque de maladie que leurs collègues dans le privé couvert-e-s par une assurance perte de gain. Le PS vient de déposer un projet de loi (PL 12428) afin de corriger le tir : il prévoit une couverture intégrale du salaire dès la première année, et une garantie du versement du salaire jusqu'au terme de la couverture assurée.

En effet, en l'état actuel, seules les personnes

employé-e-s depuis plus d'un an sont au bénéfice d'une couverture complète de leur salaire en cas de maladie. Les nouveaux-elles engagé-e-s se voient quant à eux-elles réduire leur traitement de moitié au bout de 2 semaines d'absence durant les trois premiers mois, huit semaines dès le 4^e mois et supprimé dès trois mois d'absence. Cela mène à une précarité et à une inégalité de traitement pour le personnel nouvellement engagé, notamment pour les cas de maladies liées à la grossesse ou

dans les cas de CDD en chaîne car dépendant d'un financement externe comme à l'Université ou dans les HES. L'extension et l'amélioration de la couverture de l'APG maladie était d'ailleurs une de nos revendications auprès de l'employeur lors de la grève féministe du 14 juin 2019.

Par ailleurs, l'Etat de Genève étant auto-assuré (prélève les cotisations et verse lui-même le salaire en cas de maladie), le versement du salaire prend fin en même temps que les rapports de travail si ceux-ci sont interrompus avant la fin du droit aux 730 jours de couverture APG, contrairement aux assurances privées qui peuvent poursuivre les versements au-delà de la fin du contrat de travail. En interdisant le licenciement avant le terme du droit au salaire en cas de maladie (730 jours), ce projet de loi vient corriger cette deuxième lacune du système actuel.

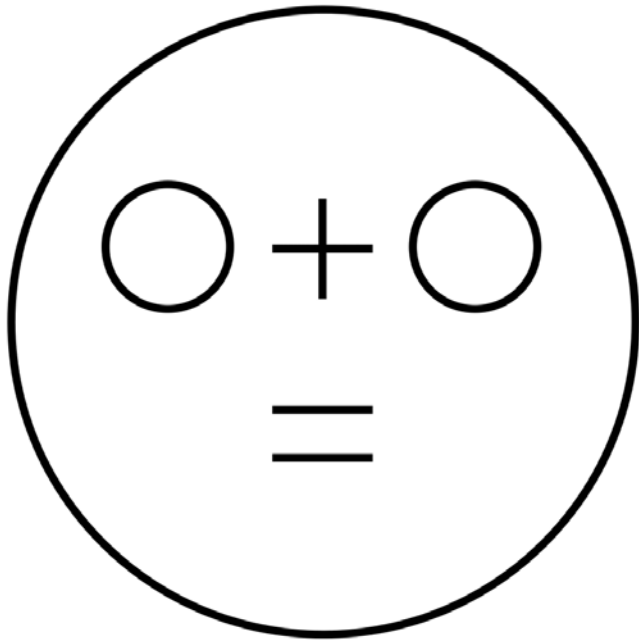
Ce projet de loi permet enfin à l'Etat d'éviter de recourir à une assurance privée, ce qui permet un meilleur contrôle des coûts, et ne soumet pas les salarié-e-s aux logiques de rentabilité des assurances quel que soit leur état de santé. **♦**

Maimouna Mayoraz

SECOND-ŒUVRE

Zéro pointé au patronat du second-œuvre

Lors des négociations salariales de cet automne, le patronat a refusé toute revalorisation salariale aux 22 000 employés du second-œuvre romand, pour la 4^e année consécutive.



Salaires • La revendication des travailleurs du second-œuvre pour une revalorisation de 100 frs de leurs salaires a été balayée par le patronat. Seule une augmentation de 0,3% des salaires mensuels réels – entre 13 frs (pour les catégories C) et 15 frs (pour les A) – a été accordée dès le 1^{er} janvier 2020. Un très maigre progrès qui n'a même pas fait l'objet d'une discussion puisqu'il découle de l'indexation automatique des salaires, négociée lors du renouvellement conventionnel à l'automne dernier. Rappelons que l'augmentation des salaires réels de 1,2% appliquée en 2019 résultait également de l'adaptation au coût de la vie, et que la dernière revalorisation effective des salaires réels remonte à 2016. Les patrons se présentent comme les grandes victimes de la conjoncture économique actuelle. Entre concurrence des entreprises frontalières et détachées, sous-traitance sauvage, pression sur les prix des entreprises générales et des maîtres d'ouvrages (notamment publics), les employeurs se plaignent de ne plus dégager de marge et craignent la disparition des sociétés. Ce qu'ils ne semblent pas comprendre, c'est que la lutte contre le dumping, la concurrence déloyale et la pénurie de main d'œuvre qualifiée passe aussi par l'imposition de salaires minimaux forts à toutes les entreprises actives sur le territoire.

TRAVAILLER PLUS VITE POUR S'APPAUVRIR

Différents chiffres publiés par la Société Suisse des Entrepreneurs semblent indiquer une autre situation que celle dépeinte lors des négociations : l'indice des prix de la construction augmente encore, les chiffres d'affaires sont en hausses continues, les carnets de commandes sont remplis, les prix des matériaux sont en baisse constante depuis 20 ans... Selon l'Office Fédéral de la Statistique les gains de productivité dans l'artisanat et la construction ont été de 5,2% depuis 2016. Les salariés

travaillent donc plus vite mais sans que ces gains ne leur soient redistribués. Plus grave encore, l'indice des prix à la consommation sur lequel est basé l'indexation ne prend pas en compte l'augmentation systématique des assurances maladies. Les ouvriers augmentent les cadences, mais leur pouvoir d'achat s'affaiblit.

Le danger principal est que le patronat refuse de s'attaquer aux véritables responsables des dérives ressenties dans la branche. Il est bien plus facile de faire stagner les salaires des employés, plutôt que de taper du poing sur la table avec les entreprises principales ou de mettre les moyens, notamment politiques, pour plus de contrôle des entreprises, et notamment de la sous-traitance. De manière générale, les milieux patronaux continuent à prôner la libéralisation des marchés tout en se lamentant des effets néfastes et en les faisant peser sur les salarié-e-s.

MOBILISONS-NOUS !

Ce résultat dénote l'inertie des négociations collectives, la perte de sens du partenariat social mais il démontre la nécessité d'une mobilisation forte de l'ensemble du secteur. Après des mobilisations d'envergure, les maçons ont arraché 160 frs d'augmentation sur deux ans. Les menuisiers alémaniques et tessinois ont obtenu 85 frs en 2019, et les salaires des charpentiers des mêmes régions seront augmentés de 1,5% en 2020.

En participant activement à la vie de votre syndicat, notamment lors des comités ou des assemblées générales, en créant un réseau de militants engagés au sein des entreprises, nous pourrions réinstaurer le rapport de force nécessaire pour montrer au patronat que les ouvriers du second-œuvre valent mieux que 0. **◆**

Camille Layat

« ZÉROPERTES ! » PLUS QUE JAMAIS NÉCESSAIRE

Il n'aura fallu que 30 minutes à la majorité de droite du Grand Conseil pour liquider l'initiative « ZéroPertes! », déposée par l'Alternative et les syndicats avant le vote sur la RFFA. L'argument principal de la droite? Obsolète, car liée à la RFFA sur laquelle le peuple s'est déjà prononcé.

C'est omettre à dessein que l'initiative préconise des compensations fiscales aux pertes découlant des cadeaux fiscaux aux entreprises, et qu'au moment où cette même droite attaque brutalement les prestations publiques, cette revendication conserve toute sa pertinence.

Au peuple de le leur rappeler lors de la votation à venir. **◆** DDF

SCORE, PAS AU POINT

Le report de la refonte du système salarial de quelques mois est un petit temps de plus pour démontrer que le personnel n'acceptera pas l'opacité d'un système salarial et que des économies liées au fonctionnement de l'Etat et de ses services se fasse par ce projet SCORE. Ce chantier de 10 ans devient encore plus louche car il prévoit des blocages d'annuités et autres réductions d'indemnités pour en réduire les coûts. On comprendra que le chantage aux annuités inquiète le personnel.

La mobilisation doit se poursuivre pour une politique salariale équitable et transparente. **◆** FW

PÉTITION DU PERSONNEL SOUS CCT INTERCOMMUNALE

Suite à la dénonciation de la CCT Intercommunale du personnel des institutions de la petite enfance par la FIPEGS, les syndicats et associations professionnelles ont réuni le personnel en AG. Il a pris connaissance des intentions patronales conduisant à de graves dégradations des conditions de travail du personnel. En 15 jours, 553 signatures ont été récoltées, soit un taux de 70% du personnel des institutions concernées. La rapidité de la récolte et le taux de retour démontrent une grande préoccupation du personnel et une forte détermination à défendre ses conditions de travail, les normes d'encadrement et les demandes contenues dans le cahier de revendications déposé à l'occasion de la grève féministe du 14 juin 2019. **◆** VB



LEI

Une nouvelle loi dangereuse et xénophobe

Alors que la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration soufflera bientôt sa première bougie, le SIT publie une brochure pour sonner l'alarme.

Droits et intégration • La Suisse a vraiment mal à sa politique migratoire. Après les décennies de honte qu'a représenté, jusqu'en 2002, le fameux permis A de saisonnier-ère, les autorités fédérales, loin de tirer les leçons de ce triste épisode de notre histoire, poursuivent sur la même lancée. Avec la nouvelle Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), entrée en vigueur en catimini le 1^{er} janvier 2019, elles persistent et signent en durcissant les mécanismes actuels de précarisation et de catégorisation des travailleuses et travailleurs immigré-e-s.

Alors que ce dangereux virage, qui menace quasiment toutes les catégories de permis de séjour en Suisse, n'a provoqué que peu de mises en gardes et encore moins d'oppositions, le SIT publie aujourd'hui une brochure pour en dénoncer le

contenu et dessiner des pistes de résistance.

L'APRÈS 9 FÉVRIER 2014

Tandis qu'au lendemain de l'acceptation par une infime majorité de 50,33% de l'initiative UDC « contre l'immigration de masse », l'attention médiatique et politique était portée sur sa mise en œuvre via la « préférence indigène » travestie en « préférence aux demandeurs-euses d'emploi », et que tant la gauche que l'USS se gargarisaient d'avoir ainsi évité la réintroduction du statut de saisonnier-ère, le vrai durcissement de la politique migratoire suisse a bel et bien eu lieu, via l'adoption de la LEI. Une loi qui fait le tri entre les « bon-ne-s immigré-e-s » productifs-ves et qui profitent à l'économie, et les autres, qu'il faut renvoyer chez eux-elles sitôt qu'ils-elles prétendent à des prestations sociales

auxquelles ils-elles ont pourtant droit. Avec entre deux, une précarisation du statut de séjour qui ne fera qu'accroître leur dépendance à l'emploi, et donc aux abus patronaux.

BERNE SORT L'ARTILLERIE LOURDE

Les objectifs de ce nouvel édifice constitutionnel et législatif font froid dans le dos. En voici un bref florilège: intention clairement affirmée de vouloir diminuer le nombre d'étrangers-ères en Suisse, rétrogradation de permis (de permis C à permis B) ou retrait du permis B en cas de « déficit d'intégration », révocation du permis C, déjà possible en cas d'infraction grave à la sécurité, mais désormais étendue en cas de dépendance durable à l'aide sociale, exclusion du regroupement familial en cas de versement de prestations complémen-

taires, exigences accrues en matière d'intégration (connaissances linguistiques, autonomie financière), avec, à la clé de toutes ces exigences, des renvois et des expulsions. Ce n'est plus une politique d'intégration mais une exigence « d'assimilation », accompagnée de tout un dispositif de contrôle et de transmission automatique d'informations entre administrations.

AGIR ET RÉAGIR COLLECTIVEMENT

Face au silence qui perdure depuis l'entrée en vigueur de la LEI et soucieux des conséquences extrêmement graves qui peuvent découler de son application, le SIT a rédigé une brochure « Loi sur les étrangers et l'intégration – Attention danger! »*. Notre ambition: décortiquer les multiples aspects de cette loi qui touche aussi bien les immigré-e-s, toutes catégories confondues, que les requérant-e-s d'asile, en ce qui concerne le pan intégration, dénoncer l'institutionnalisation et l'accentuation de la précarité, mettre en garde contre le diktat de l'arbitraire. Ensuite, énoncer nos positions alternatives et nos revendications en opposant à cette dérive une tout autre vision de l'intégration et donner ainsi les outils nécessaires pour mieux défendre les immigré-e-s et pour agir collectivement. ♦

Jean-Marc Denervaud et Daniel Dind

(*) Bulletin d'information SIT No 118; à commander auprès du secrétariat

Décisions du SIT et de la CGAS

LORS DE SES SÉANCES DES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE, LE COMITÉ SIT A :

- ♦ pris position sur le projet d'initiative populaire pour une 13^e rente AVS
- ♦ adopté les textes du Congrès SIT du 7 décembre 2019
- ♦ exprimé ses recommandations en vue du Congrès pour le renouvellement des mandats de la présidence et du secrétariat général
- ♦ décidé de l'engagement de Mme Alice Lefrançois comme secrétaire syndicale au sein de l'équipe public-santé-social
- ♦ été informé des actions du 21 octobre et du 25 novembre en matière d'égalité
- ♦ adopté les mots d'ordre pour les votations du 9 février 2020 :
Objets fédéraux :
 - OUI à l'initiative « Davantage de logements abordables »
 - OUI à la modification du code pénal et du code pénal militaire pour lutter contre la discrimination et l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle
- ♦ décidé de soutenir le référendum fédéral « Non aux cadeaux fiscaux pour les familles aisées »
- ♦ décidé de soutenir le référendum cantonal contre la pénurie de logements (référendum contre la loi modifiant la loi générale sur les zones de développement)
- ♦ décidé de devenir membre du collectif cantonal d'organisation de la grève pour le climat du 15 mai 2020

- ♦ décidé de maintenir l'affiliation du personnel du SIT à la même fondation LPP.
- ♦ procédé aux nouvelles désignations et délégations de signatures pour le Conseil de gestion de la Fondation sociale du SIT ainsi que pour l'administration, les finances et la comptabilité du SIT
- ♦ La Présidence et le SG ont chaleureusement remercié les membres du comité SIT actuel qui ont tenu leur dernière séance le 21 novembre.

LORS DE SES SÉANCES DES MOIS D'OCTOBRE ET DE NOVEMBRE, LE COMITÉ CGAS A :

- ♦ adopté la liste des candidat-e-s CGAS aux élections judiciaires de la Chambre des assurances sociales
- ♦ désigné ses délégué-e-s suppléant-e-s à l'Assemblée du CIF
- ♦ décidé de la mise en place d'un comité unitaire contre l'initiative de l'UDC « Pour une immigration modérée »
- ♦ décidé de la constitution, avec les jeunes pour le climat, d'un collectif d'organisation de la grève pour le climat prévue le 15 mai 2020, et validé le mandat au bureau d'organiser une demi-journée de réflexions syndicales le 18 janvier à l'UOG
- ♦ préparé et dressé un bilan de la commémoration du 9 novembre
- ♦ été informé des échéances relatives à l'initiative de la CGAS « 23 frs, c'est un minimum ! »
- ♦ préparé les positions de la CGAS en vue de l'AD de USS du 15 novembre 2019

La caisse de chômage du SIT recrute un-e Gestionnaire de dossier LACI à 50 % avec minimum 2 ans d'expérience CDD d'un 1 an, renouvelable à partir de février 2020

Pour compléter son équipe de 12 personnes, la caisse de chômage recherche un-e gestionnaire de dossiers LACI IC capable de traiter l'ensemble des tâches d'un-e taxateur-trice notamment : détermination du droit, calcul du gain assuré, saisie des paiements, renseignements aux assuré-e-s, etc.

Si vous êtes expérimenté-e dans le domaine de l'assurance chômage et du droit du travail, n'hésitez pas à nous envoyer votre dossier de candidature avec une lettre de motivation, un CV et certificats de travail par mail à msandoz@sit-syndicat.ch en précisant « candidature – gestionnaire de dossier LACI » dans l'objet de votre mail.

Délai de postulation le 7 janvier 2020



Metro Boulot Kino

Saison 2019-2020

PRESENTE



1907: La révolte des vigneron

De Michel Gayraud, Documentaire, France, 2007 (52min)

La révolte des vigneron du Languedoc Roussillon au printemps 1907 a été l'objet de nombreuses manifestations. Ce mouvement amena 600.000 personnes à manifester le 7 juin à Montpellier contre les importations et pour la défense du vin naturel. Il aboutit à la mutinerie des soldats qui refusèrent de s'opposer aux vigneron. Le film raconte ces événements qui ont secoué toute la France durant l'été 1907.

Projections et discussions sur le thème du travail

Discussion : avec Willy Cretegnny, vigneron-encaveur.

Mardi 3 Décembre 2019 à 19h

PROJECTION

FONCTION
CINEMA

MAISON DES ARTS DU GRÜTLI
16, rue du Général Dufour,
1211 Genève 11

www.metroboulotkino.ch

metroboulotkino@gmail.com



PROJET DE BUDGET 2020 :
LA FONCTION PUBLIQUE
DOIT SE MOBILISER !

MANIFESTATION
JEUDI 5 DÉCEMBRE
17H
PLACE DE NEUVE

puis cortège jusqu'à l'Hôtel-de-Ville
(Corraterie, rues basses,
Verdaine, Bourg-de-Four)

POUR DES POSTES AU BUDGET 2020

POUR LE RESPECT
DES MECANISMES SALARIAUX

POUR DES SUBVENTIONS SUFFISANTES

POUR LE MAINTIEN DES PRESTATIONS
À LA POPULATION

Grève du climat du 15 mai 2020:

Quelles revendications et quelle participation des syndicats?



Journée de réflexion syndicale

Samedi 18 janvier 2020, 9h00-13h00
à l'UOG (place des Grottes, Genève)

Programme provisoire

9h00: Bienvenue
9h10: Enjeux climatiques et monde du travail
10h35: Ateliers sur les revendications positions syndicales
revendications conventionnelles immédiates // charte concernant la prévoyance vieillesse // emplois et home working et réduction du temps de travail // taxes: quelle position adopter?
10h50: Retour des ateliers
11h10: Les mouvements pour le climat et la grève du 15 mai
11h50: Ateliers sur la préparation de la grève du 15 mai
fonction publique // secteur de la construction et le privé // sensibilisation des salariés // quelle campagne en lien avec la votation du 17 mai 2020
12h35: Retour des ateliers
12h50: Conclusion

Répondre à la demande des collectifs de jeunes

Les collectifs de jeunes ayant organisé les précédentes journées de mobilisation font appel au mouvement syndical pour faire du 15 mai 2020 une journée de lutte pour le climat aussi sur les lieux de travail. Les travailleuses et travailleurs sont invités à se joindre aux jeunes en formation qui se mobilisent depuis plus d'une année.

Ni victimes ni complices !

Les travailleuses et travailleurs sont actuellement les victimes du réchauffement climatique. Le mouvement syndical exige plus de protection et que des mesures soient prises par les entreprises pour limiter drastiquement leurs émissions de CO2.

Travail lourd en pleine canicule, pollution atmosphérique engendrée par des déplacements professionnels toujours plus distants, absence de bases légales obligeant les entreprises à revoir leurs modes de production et à diminuer leurs émissions de CO2. Le monde du travail est au cœur du dérèglement climatique et les travailleuses et travailleurs sont appelé-e-s à rejoindre le vaste mouvement pour sauvegarder notre planète et imposer des mesures de sauvegarde de la vie face

à un système économique aveugle ne tenant compte que des profits et intérêts d'une infime minorité.

Nos entreprises portent une responsabilité non négligeable dans le réchauffement climatique : elles doivent rendre des comptes ! Des mesures doivent leur être imposées, y compris pour mieux protéger les travailleurs et travailleuses.

Cahier de revendications et premiers préparatifs

La journée syndicale du 18 janvier 2020 établira un cahier de revendications syndicales pouvant être repris dans les différentes branches et négocié dans des conventions collectives de travail.

Au-delà des revendications, nous aborderons les questions pratiques liées à la mobilisation du 15 mai. Quelles actions mener, dans le secteur privé comme dans le secteur public afin que le mouvement syndical soit à la hauteur des enjeux actuellement posés par le changement climatique?

Venez nombreuses et nombreux à la journée de réflexion syndicale pour préparer la grève du 15 mai 2020 !

Communauté genevoise d'action syndicale CGAS, rue des Terreaux-du-Temple 6, 1201 Genève, www.cgas.ch



Fermeture fin d'année

La caisse de chômage et le secrétariat du SIT fermeront **le lundi 23 décembre à 17h.**


La caisse de chômage et le secrétariat du SIT rouvriront **le lundi 6 janvier.**

En principe toutes les permanences de l'équipe tertiaire et public reprennent la semaine **du 6 janvier.**

L'équipe de la construction reprendra les permanences **le jeudi 9 janvier,** puisque les chantiers viendront seulement de rouvrir.

Appel à participer

Depuis le milieu des années 80, le SIT s'est préoccupé des problèmes touchant le bassin d'emploi genevois qui dépasse les frontières cantonales. Il a créé, avec d'autres organisations, une « Coordination Économique et Sociale Transfrontalière – CEST* » pour porter les problèmes des travailleurs dans ce qui est maintenant le « Grand Genève », une région relativement privilégiée, marquée par de profondes inégalités où la précarité s'étend. Il est également essentiel d'accompagner la transition énergétique dans ce bassin de vie afin que celle-ci ne se fasse pas au détriment des moins favorisés.

Le représentant du SIT au sein de la CEST et du Forum d'Agglomération** souhaite progressivement « passer la main ». Le secrétariat du SIT fait appel à une ou plusieurs personnes prête(s) à s'engager dans ce domaine aux enjeux importants. Les intéressé(e)s sont invité(e)s à prendre contact avec le Secrétariat. 

Bernard Comoli

*La CEST se réunit une dizaine de fois dans l'année. Elle a un site internet: <https://www.coordination-transfrontaliere.org>


**Une entité composée de 75 organisations, qui représente la société civile auprès du « Groupement Local de Coopération Transfrontalière – GLCT » la structure officielle qui porte les « Projets d'Agglomération » du Grand Genève.



On lâche rien !

Après un tractage matinal le 21 octobre dernier pour dénoncer encore une fois la persistance des inégalités salariales, le Collectif genevois pour la grève des femmes*/féministe du 14 juin a organisé un rassemblement le 25 novembre au passage de la Monnaie à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes*.

Le SIT y était, pour dénoncer notamment qu'une femme* sur trois subit au moins une fois dans sa vie professionnelle du harcèlement sexuel, avec d'importantes conséquences : atteintes à la santé, perte d'emploi, etc.

Parce que la lutte continue, on ne lâche rien. 

Valérie Buchs
Photos : SIT



JAB
CH-1211 Genève 3
P.P. / Journal

SIT INFO
CP 3287
1211 GENÈVE 3

IMPRESSUM

Edition: syndicat SIT
Rédaction: Davide De Filippo
Mise en page: Stéphane Hernandez,
Police de caractère Adelle et Adelle Sans
par TypeTogether

Collaboration régulière

Valérie Buchs, Marlene Carvalhosa Barbosa, Manuela Cattani, Équipe Chômage, Davide De Filippo, Merita Elezi, Mirella Falco, Jean-Luc Ferrière, Sandra Froidevaux, Jesús Gomez, Thierry Horner, Clémence Jung, Camille Layat, Maimouna Mayoraz, présidence du SIT, Kevin Sanchez Camille Stauffer, Sylvain Tarrit, Georges Tissot, Françoise Weber.

Impression

Edition: Ediprim SA, Bienne
Tirage: 11500 exemplaires
Paraît 7 à 8 fois par an
Bulletin adressé aux membres du syndicat SIT

Reproduction d'articles autorisée
et souhaitée, mais seulement avec
mention complète de la source.

SITinfo accepte volontiers les contributions
des membres, pour autant qu'elles portent
sur l'activité syndicale au sens large et soient
conformes aux principes généraux du SIT.

